

CONCOURS 1001FAMILLES 2017

RÈGLEMENT



Généralités

Ce règlement expose les modalités et conditions de participation au concours organisé les 7 et 8 octobre 2017 à l'occasion de l'événement 1001Familles, par Wallonie Expo S.A., dont le siège social est établi Parc d'Activités du WEX - Rue des Deux Provinces 1 à 6900 Marche-en-Famenne (TVA BE-0415.517.316).

Les prix

1^{er} prix : un gagnant unique remportera un séjour dans l'un des 58 clubs Belambra pour 2 adultes et 2 enfants. Le séjour comprend : 7 nuits dans un logement de catégorie "Confort" pour quatre personnes d'une valeur unitaire jusqu'à concurrence de 2 000 Euros TTC en formule demi-pension (soit 1 818.18 Euros HT) sous la forme de « Bon séjours » ou « Voucher » à valoir dans l'un des 58 clubs BELAMBRA présentés dans les catalogues des brochures été ou hiver BELAMBRA hors Hôtel de Paris et Lyon.

Ce séjour est valable jusqu'au 1er septembre 2018 (1 an après la date d'émission) et est à consommer pour les périodes été, hors période du 07 juillet au 25 août 2018 (à l'exception des séjours à la montagne pouvant être consommés sur toute la période estivale, y compris entre le 07 juillet et le 25 août 2018), et pour la période hiver hors vacances de février (soit du 10 février au 10 mars 2018, toutes zones vacances scolaires françaises confondues) et de la semaine du Nouvel An, (du 30 décembre 2017 au 6 janvier 2018) en fonction des places disponibles.

Autres prix :

- 10 pack Famille au PASS à Frameries
- 5 x 4 pass aux Grottes de Han
- 3 kits de jeu de construction château - Ardennes Toys
- 5 x 2 entrées à l'Archéoparc - La Malagne
- 20 x 2 entrées au Parc Indoor Kidikids
- 2 jeux Nintendo Switch Mario Kart - DreamLand
- 1 boîte de Lego Minecraft - DreamLand

Les prix de ce concours sont personnels, nominatifs et intransmissibles. Ils ne sont pas convertibles en espèces ou contre tout autre avantage en nature, produit ou service.

Les gagnants seront annoncés dans la quinzaine suivant l'événement 1001Familles, sur le site internet www.1001familles.be. Les gagnants seront personnellement avertis par e-mail et par téléphone. Ils recevront alors tous les détails sur le prix qu'ils remportent et sur les modalités pour la remise de leur dotation.

Modalités de participation

Chaque visiteur de 1001Familles âgé de minimum 18 ans et dont le billet d'entrée a été valablement scanné aura accès aux deux bornes de participation situées sur l'Espace Concours à l'entrée du Palais 6 du WEX.

Il devra y compléter une série de données personnelles (identification et coordonnées) et répondre à maximum trois questions et une question subsidiaire.

Les gagnants seront déterminés parmi les personnes qui auront correctement répondu aux questions. Les prix seront ensuite attribués aux personnes dont la réponse à la question subsidiaire sera la plus proche de la réalité.

Le dépouillement des formulaires de participation aura lieu au WEX à Marche-en-Famenne, à bureaux fermés, dans la quinzaine suivant l'événement.

Si les gagnants ne se manifestent pas auprès de Wallonie Expo S.A. avant le 31 décembre 2017, les lots remportés seront remis en jeu.

CONCOURS 1001FAMILLES 2017

RÈGLEMENT



Données personnelles

Par leur participation au concours 1001Familles 2017, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs noms et adresses, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par Wallonie Expo S.A.

L'art.4 § 1 de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée s'applique aux données à caractère personnel des participants.

Les données personnelles des participants seront compilées dans un fichier d'adresses susceptibles d'être mis à la disposition de tiers et/ou d'être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ultérieures menées par Wallonie Expo S.A.

Les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.

Conditions de participation

La participation au concours 1001Familles 2017 est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure, jouant en son propre nom, domiciliée en Belgique et dont le billet d'entrée à 1001Familles a été valablement scanné. Sont exclus de ce concours :

les membres du personnel de Wallonie Expo S.A. et personnes apparentées, les entreprises impliquées dans ce concours de même que les exposants inscrits à l'événement 1001Familles ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs.

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois : il est donc interdit de soumettre plusieurs formulaires via la borne électronique de participation.

Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois au concours. Dès qu'une dotation lui est attribuée, son formulaire de participation n'est plus pris en compte pour l'attribution des lots suivants.

Chaque participant s'engage à compléter les données personnelles demandées sur le formulaire de participation conformément à la vérité.

Tout formulaire copié ou fraudé sera immédiatement exclu du concours.

La participation au concours 1001Familles suppose l'acceptation de tous les points du présent règlement. Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement.

Responsabilité

Wallonie Expo S.A. se réserve le droit à tout moment de mettre fin à la participation des joueurs qui ont, d'une manière ou d'une autre, enfreint ou tenté d'enfreindre le présent règlement ou des dispositions légales, et ceci sans avertissement préalable, sans justification et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Wallonie Expo S.A. se réserve le droit de modifier les règles du concours ainsi que les prix mis en jeu si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient.

Wallonie Expo S.A. ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait, en tout ou en partie, être interrompu ou annulé.

